

Séance du conseil municipal du 14 juin 2010

Délégations

Sylvia Hasler prendra part, en date du 17 juin à Tavannes, à l'assemblée générale du Point-rencontre du Jura bernois.

Jean-François Bühler assistera pour sa part à la séance d'information donnée par le comité de pilotage mis sur pied au sein de Vadec, pour l'étude d'une déchèterie régionale, le 23 juin à Courtelary.

A l'exception de Sylvia Hasler et de Jean-Rodolphe Zürcher, les autorités in corpore effectueront une visite de la Step, le 30 juin prochain à 17 h 30. Elles y sont invitées par le SEBV dans le cadre des travaux d'assainissement nécessaires.

Pique-nique : une place en ordre

Les requérants d'asile ont nettoyé et remis en état la place de pique-nique du fortin, à la Vignerole. Ils ont notamment repeint les deux tables existantes. Deux autres tables, ainsi que quatre conteneurs à déchets, destinés respectivement au verre, au pet, à l'aluminium et aux autres détritrus, seront installés en ces lieux dès leur livraison. Les conteneurs seront vidés deux fois par semaine par le personnel de la voirie locale.

De surcroît, dans le but que cette place très agréable le demeure, un panneau de sensibilisation sera installé, invitant les utilisateurs à laisser les lieux en bon état.

Enfin, un autre panneau permettra de s'inscrire pour réserver la place.

Travaux attribués

Dans l'optique de l'assainissement du ruisseau des Covos, le conseil municipal a attribué lundi soir les travaux d'ingénieur au bureau Pierre-Alain Niederhäuser, de Bévillard. Ces travaux, devisés à 30'128 francs, sont inclus dans le crédit de 400'000 francs voté l'année dernière en assemblée.

Urbanisation : attention !

La CRTU (conception des transports et de l'urbanisation) du Jura bernois vient d'adresser aux autorités une carte présentant l'évolution de l'urbanisation dans la commune. Or des corrections doivent être apportées à ce document, qui ne reflète pas l'exacte réalité du terrain. Le conseil municipal y veillera avec soin, étant entendu que ce document aura force de loi et qu'il n'entend pas laisser pénaliser la localité.

/cm-de